

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGERS

SUR LA PAPAUTÉ

et Mandement pour le saint temps de Carême de l'an de grâce 1900

JOSEPH RUMEAU par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique Evêque d'Angers, au clergé et aux fidèles de notre diocèse salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

L'Evêque, au jour de son sacre, fait, sous la forme d'un serment, la promesse de visiter périodiquement le tombeau des saints Apôtres, de rendre compte au Souverain Pontife de son ministère, de l'état de son diocèse, de tout ce qui concerne la discipline du clergé et le salut des âmes confiées à sa sollicitude (1).

Nous sommes à la veille de remplir cette obligation inviolable et sacrée. L'empressement que nous y mettons ne saurait vous

surprendre: c'est un devoir si doux à notre cœur!...

Nous irons voir ce spectable vraiment grandiose d'un Pape qui étonne l'univers par le triple prodige de sa science, de sa sagesse et de sa longévité (2). Nous nous prosternerons aux pieds de ce vieillard magnanime, dont la vigueur semble se renouveler comme celle de l'aigle (3). Nous y déposerons l'humble mais ardent hommage de notre profonde admiration, de notre filial amour, de notre respect et de notre soumission sans bornes. Nous y puiserons la lumière et la force dans les conseils de Celui qui est la tête et le cœur de l'Eglise. Nous lui parlerons de ce diocèse, dont il nous a constitué le pasteur; de ce peuple demeuré fidèle à la religion de ses pères; de ce clergé, si instruit, si vertueux et si zelé; des vocations sacerdotales si consolantes; des congrégations religieuses, l'ornement et la couronne de l'Anjou; de l'enseignement

(3) Ps. CII, 5.

 ⁽¹⁾ Pontif. Rom. De consecratione Electi in Episcopum.
(2) Vadam et videbo visionem hanc magnam (Exode, III, 3).